

Déclaration FSU au CTSD 77 du jeudi 21 janvier 2021

Le battage médiatique en cours sur le virus et la menace d'un possible re-confinement suscite angoisse et inquiétude. Le deuxième confinement n'a pas empêché l'épidémie de COVID-19 de rester très active et le gouvernement, qui n'a cessé de mentir sur les masques et les tests, et qui se débat sur la question du vaccin, nous demande de le croire sur parole. Pour l'instant, l'État, qui se targue de continuer à soutenir l'économie par les dispositifs de chômage partiel, mais qui en réalité ne fait que soutenir les grosses entreprises, ne pourra éviter la grave crise économique et sociale qui se prépare et qui touchera toute la société. Les personnels de l'éducation en seront victimes en raison du blocage des salaires et la dégradation du système éducatif qui se poursuit. Ils verront aussi leurs proches frappés par la crise, de même que les élèves et leurs familles.

Jour de carence

Le gouvernement, après avoir laissé espérer durant le premier confinement une inflexion de sa politique, poursuit sur la même ligne néo-libérale. Par exemple, il a reconnu très tardivement que le jour de carence est un handicap pour lutter contre la pandémie. Les nombreuses décisions contradictoires à ce sujet (jour de carence suspendu en cas de COVID de mars à juin 2020, puis rétabli pour être à nouveau suspendu en janvier) montrent bien qu'il ne s'agit nullement de préserver la santé de la population et des personnels mais de soutenir les entreprises et faire payer une partie de la gestion calamiteuse de la crise aux salarié-e-s. **La FSU continue donc à dénoncer ce jour de carence, encore appliqué pour tout arrêt maladie hors-COVID.**

Répression:

La gestion de l'épidémie est surtout marquée par une réduction constante des libertés, infantilisant la population. En parallèle, le gouvernement poursuit sa politique de répression à l'égard des mouvements sociaux. Le pouvoir, à travers la préfecture de police de Paris, n'a cessé d'entraver les manifestations, comme lors de la journée du 10 novembre 2020. Les violences policières ont été nombreuses durant les manifestations contre la loi dite de "sécurité globale", particulièrement les 5 et 12 décembre dernier. De nombreux-ses camarades des cortèges syndicaux ont été nassé-e-s et copieusement arrosé-e-s de gaz lacrymogènes sans aucune raison : nous ne pouvons l'accepter, cela constitue une **entrave à la liberté de manifester**. La prolongation sans fin de l'état d'urgence ne peut que maintenir cet état de fait. Les nombreuses violences sont devenues la norme lors des mouvements sociaux récents. **La FSU continue de les dénoncer et s'oppose vigoureusement à cette politique.**

Education

Le ministre Jean-Michel Blanquer se sert de la crise pour continuer sa politique de réduction budgétaire, de destruction du cadre national de l'École, des statuts et des missions des personnels de service public. Sur la question sanitaire, il a été incapable de reconnaître que l'École est elle aussi un lieu de diffusion de l'épidémie. Le protocole sanitaire n'a pas évolué, pour éviter, soyons en sûrs, qu'aucun moyen supplémentaire ne soit créé. S'il a été obligé de céder sur les lycées au début du deuxième confinement, en autorisant le passage en demi-groupe, il a choisi de se dégager de ses responsabilités en recourant au local et en laissant les chef-fe-s d'établissement décider. Il a proposé de recourir à des contrats d'assistant-e-s d'éducation, recruté-e-s pour quelques mois à peine, afin de prendre en charge les élèves qui auraient cours en visio-conférence. **Cela ne correspond aucunement à notre revendication d'embauche massive de personnels enseignants pour faire face à cette situation qui fragilise les conditions d'apprentissage.** L'absence de cadrage national fait apparaître des inégalités importantes entre territoires et entre élèves : une partie des lycées, principalement les

établissements favorisés et les lycées privés, sont restés à 100% en présentiel alors que d'autres ont mis en place les demi-groupes. Par contre, à la veille des vacances de Noël, le Premier Ministre a brusquement reconnu que l'École était un lieu de contamination, autorisant les enfants à ne pas venir en cours les trois derniers jours de classe! L'attitude de Jean-Michel Blanquer, son refus d'entendre les représentant-e-s des personnels, de prendre les mesures nécessaires pour protéger les collègues et les usagers, sont inacceptables. **La FSU exige la démission de ce ministre et son remplacement.**

Le Grenelle de l'Éducation a été une opération de manipulation pour rendre présentables les réformes Blanquer, et il est heureux que la FSU ait fini par quitter les discussions. La revalorisation annoncée est indigente. Elle ne touchera que 31% des personnels, pour des montants insuffisants : elle ne rattrapera que 20% de la perte de pouvoir d'achat dont nous sommes victimes depuis 10 ans, et qui impacte aussi les pensions de retraite. **La future Loi de programmation annonce de nombreuses attaques, présentées comme des contreparties, contre le statut des personnels, que nous dénonçons et refuserons systématiquement.** La prime d'équipement de 150€ par an est très insuffisante et exclut plusieurs catégories de personnels, comme les CPE et les professeur-e-s documentalistes. **La FSU continuera à refuser l'instauration de nouvelles primes, qui ne sont pas soumises aux cotisations sociales et qui, le plus souvent, entraînent des contreparties. Nous exigeons un vrai plan de revalorisation qui permette de rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2002 et de rendre ainsi nos métiers à nouveau attractifs. Cette revalorisation doit se faire sans condition et par le biais du point d'indice. Elle doit intégrer la question des inégalités hommes-femmes. Ce mot d'ordre est au cœur de la grève du 26 janvier, et cela doit continuer lors des mouvements suivants, comme par exemple lors de la journée du 4 février 2021.**

Rentrée 2021

La dotation horaire globale 2021 (DHG) est impactée par l'austérité budgétaire portée par ce pouvoir, alors que sur l'académie de Créteil, les effectifs ont continué à grimper régulièrement depuis la fin des années 2000.

Dans les documents préparatoires à ce CTSD, la prévision de seulement 359 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine nous semble sous-estimée par rapport aux constructions livrées d'ici la rentrée. Par exemple, le collège du Vieux Chêne à Chessy, qui compte actuellement 595 élèves, se voit prédire 560 élèves à la prochaine rentrée, alors que de nombreux projets immobiliers qui avaient pris du retard arrivent à leur terme et que le service d'urbanisme anticipe l'inscription de 115 nouveaux enfants.

Nous contestons cette politique de sous-estimation des prévisions qui permet de justifier artificiellement des suppressions de postes. **Nous dénonçons également la suppression de 22 ETP postes, qui ne sont même pas compensés par les 10,5 ETP en HSA.**

Depuis 2009 le H/E des collèges de Seine et Marne est passé de 1,31 à 1,26. Compte tenu des effectifs actuels (73916), cela représente une économie de 3696 heures et une économie de moyens budgétaires d'environ 5 collèges, ce qui correspond à 176 emplois environ.

Depuis des années, les moyens accordés aux collèges de notre département ne cessent de subir les atteintes des contraintes budgétaires imposées par les gouvernements successifs. Dans la même période, les heures supplémentaires imposées aux enseignants n'ont cessé d'augmenter, dégradant leurs conditions de travail. Nos collègues en ont assez de subir un accroissement constant de leur charge de travail pour des salaires dont le pouvoir d'achat a diminué de plus de 10% depuis 2010.

Dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique, le gouvernement annonce 100 milliards d'aide pour les entreprises et l'emploi. L'avenir de la jeunesse vaut bien un investissement de quelques milliards lui aussi.

La FSU constate une nouvelle fois l'absence d'ambition de la politique éducative, et revendique avec la profession une réelle revalorisation des salaires, des emplois et des moyens, qui réponde aux besoins pour l'Éducation Nationale.

L'augmentation massive du nombre d'HSA ne pourra entraîner qu'une dégradation des conditions de travail, une hausse des arrêts-maladie ou des demandes de démission, qui se multiplient sur notre académie. Les quelques économies que le pouvoir croit engranger seront rapidement perdues par ailleurs, avec un coût bien plus élevé et une détérioration des conditions d'apprentissage.

Le SNES-FSU demande une forte campagne de création de postes et une véritable revalorisation des salaires avec un budget qui corresponde à la réalité des besoins !

Situation sanitaire

Comme ils l'avaient fait pour la rentrée de septembre 2020, le ministre Blanquer, le rectorat et l'inspection d'académie continuent de nier la pandémie pour la préparation de 2021. Cette nouvelle rentrée "prétendument" ordinaire n'est plus crédible après un an de crise sanitaire. Si le ministre reconnaît que cette crise provoque des lacunes et affaiblit les apprentissages, il continue de s'obstiner à refuser d'accorder tout emploi supplémentaire pour pallier ces retards. Les collèges ont été les grands oubliés du protocole sanitaire. Vu la situation et l'apparition de nouvelles variantes du virus plus contagieuses, il est impératif que le Ministère décide d'une nouvelle organisation des cours (groupes à effectifs réduits) pour limiter le brassage des élèves.

Pour faire face à cette crise sanitaire, sociale et économique, la FSU continue de demander:

- le passage à un fonctionnement en demi-groupes au collège;
- la réorganisation de la demi-pension pour limiter le brassage des élèves, et des mesures adaptées pour les internats. La cantine est en effet reconnue comme un lieu de contamination, puisque les élèves n'y portent pas de masques, mais, là encore, très peu de mesures sérieuses ont été prises. Les AED sont en première ligne pour faire appliquer le protocole sanitaire. Compte-tenu de la surcharge de travail liée à la surveillance accrue des élèves, notamment à la ½ pension, un renforcement de leurs effectifs est indispensable pour assurer la sécurité sanitaire.
- le recrutement d'enseignants pour baisser les effectifs dans les classes et pour que les horaires d'enseignement des élèves soient sauvegardés, d'AED, d'agents, de CPE, de psychologues de l'Education Nationale, d'assistantes sociales et d'assistants sociaux, d'infirmièr-e-s et de médecins scolaires.

La FSU continue d'exiger un protocole sanitaire renforcé protégeant les élèves, les personnels et les familles, afin de garder les établissements ouverts le plus longtemps possible. Les adolescent-e-s sont tout autant touché-e-s par le virus et contaminant-e-s, comme le montrent les derniers chiffres de Santé Publique France, loin des données mensongères avancées dans les médias par Jean-Michel Blanquer.

Le Ministre poursuit sa politique de suppressions drastiques de de postes dans le second degré et porte seul la responsabilité de la perte éventuelle de la moitié des heures d'enseignement des élèves. Dans les collèges du département, 22 postes vont être supprimés alors que l'Inspection d'Académie prévoit 359 élèves supplémentaires. Dans l'académie, le rectorat va créer 3 postes pour 3024 élèves supplémentaires, soit 3 postes pour l'équivalent de deux gros lycées. Le ministre ne sait proposer que des heures supplémentaires, tant il s'attache à supprimer des emplois de fonctionnaires dans l'objectif de dégrader le service public d'éducation en augmentant le nombre d'élèves par classe.

Education prioritaire

Les réformes se succèdent, au collège comme au lycée. Elles ont pour but essentiel la réalisation d'économies budgétaires cachées derrière une communication mensongère sur l'innovation. Dans la réalité, elles dégradent les conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves. Les enquêtes internationales le montrent : dans le système scolaire français, les discriminations sociales augmentent au fil des années, au détriment des élèves les plus défavorisé-e-s. Malgré ces constats accablants, le ministre persiste et veut maintenant s'attaquer à l'éducation prioritaire, ce qui ne fait que confirmer notre analyse de volonté de destruction du service public d'éducation.

Avec la réforme du collège, les établissements classés en éducation prioritaire avaient déjà perdu leur dotation horaire élève supplémentaire. L'expérimentation présentée au Sénat par la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire est annoncée à coût constant dans un contexte général de suppressions d'emplois dans le second degré, la poignée d'heures promise ne pourra donc provenir que d'une redistribution entre établissements. Cette expérimentation dans trois académies dès 2021 consiste en une délabellisation, donc une destruction des REP à la rentrée 2022, avec une contractualisation. Ce contrat CLA fait entrer dans une logique d'objectifs et de résultats, avec main-mise des Rectorats sur le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, ce qui renforcera la pression voire la capolarisation sur les personnels, ainsi que la concurrence stérile et violente entre les établissements. Où sont donc passés les grands discours sur les pauvres enfants abandonnés et précarisés du ministre et du président de la République?

À rebours de cette politique de démantèlement programmé de l'éducation prioritaire, **la FSU continue de porter l'idée d'une relance ambitieuse de ce dispositif** : ces établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs et dispenser les mêmes contenus exigeants que les autres. Cela implique d'améliorer les conditions d'étude pour les élèves, les conditions d'enseignement et de travail pour les personnels. Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville et de la Ruralité ambitieuse, qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale, ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.

La FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'Education prioritaire qui inclut aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle. Il demande un label unique pour tous les établissements de l'éducation prioritaire et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés.

Auto-évaluation des établissements

Quelques collèges de Seine et Marne expérimentent une auto-évaluation dans des conditions peu propices à une réelle réflexion. Il semble que ce soit plutôt les chefs d'établissement qui fixent les axes de cette évaluation. Bien que Beatrice Gille, présidente du nouveau Conseil d'Évaluation de l'École, ait annoncé que l'auto-évaluation se ferait sur la base du volontariat, le Rectorat de Créteil entend obliger les équipes à se plier à cet exercice. Comme dans l'enseignement supérieur, cette évaluation devrait avoir lieu tous les cinq ans, afin que 20% des établissements soient évalués chaque année. **Pour la FSU, la variante « participative » est très dangereuse, car elle est un leurre destiné à flatter les agent-e-s qui pensent faire corps avec l'établissement et établir un diagnostic propre à leurs lieux et outils de travail, à leurs pratiques : les personnels ne doivent pas se laisser bernier par ce visage « souriant » du management. Nous le dénoncerons!**

Comme pour les établissements déjà soumis à des contrats d'objectifs, les personnels sont invités implicitement à proposer des « engagements », mais **ni le Rectorat, ni la collectivité territoriale de rattachement (qui peut être associée) ne s'engagent en termes de moyens en personnel ou en dotation de fonctionnement. Par ailleurs, l'auto-évaluation est un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ».** Le but est d'attribuer les moyens non plus sur la base d'un cadrage national assorti d'indicateurs objectifs, mais sur celle de la « valeur ajoutée » à apporter, sans que l'on sache vraiment de quoi il s'agit.